

Pourquoi devenir Capeneur·euse ?

Depuis 2002, une seule chose compte pour Capensis : fournir à ses clients des solutions d'infrastructures Linux et Open Source au top !

Le secret de notre réussite ? Une équipe de capeneur·euse·s passionnée et toujours prête à relever les défis.

Fidèle aux valeurs du Libre, Capensis apporte une attention particulière au bien-être de la Capen'Team et à sa démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) au travers d'actions concrètes et fortes de sens.

Nos valeurs



Partage



Expertise



Passion
du Libre



Éthique



Proximité

Ces valeurs te parlent ?
Tu as envie de
rejoindre une
entreprise aussi
ambitieuse
qu'humaine ?

Discutons !

Conditions de travail



Accord d'entreprise sur le temps de travail :

Formalisation des avantages sociaux des capeneur·euse·s : modalités de flexibilité des horaires, 11 à 13 jours de RTT annuels, 1 jour de congé supplémentaire après 3 ans d'ancienneté (en plus des jours de la C.C. Syntec)...



Charte de télétravail :

Amélioration de l'équilibre vie professionnelle / personnelle des collaborateur·trice·s par une organisation de travail hybride : 50% sur site et 50% à distance. (Réflexion en cours sur l'augmentation du télétravail et le "full remote")



Parcours personnalisé - GPEC :

Suivi régulier des capeneur·euse·s par leurs managers via des process éprouvés (entretiens annuels et professionnels) pour assurer une progression de carrière stimulante.



Mobilité :

Évolution de nos collaborateur·trice·s, en leur offrant des opportunités de mobilité tant géographique que transverse (basculer d'un métier vers un autre, en cas de compétences avérées).



Développement des compétences :

Mise en place du programme "Développe tes compétences" : plan de formation, transferts de compétences en interne, supports de cours mutualisés, ouvrages et magazines dématérialisés disponibles sur l'intranet.



Événements :

Moments de convivialité en présentiel et distanciel (petits déjeuners, afterworks, soirées agence...)

Santé

+ Mutuelle :

15% de plus que le taux de participation obligatoire en vigueur, soit une prise en charge à 65%.

+ Prévoyance :

Souscription à un contrat collectif de prévoyance en cas d'accident grave de la vie, en accord avec la Convention Collective Syntec.

+ Forfait vélo :

Promotion de l'activité physique et de l'éco-mobilité en remboursant 50€ / an / capeneur·euse pour l'acquisition d'un vélo d'occasion ou d'équipements de sécurité, l'entretien et la réparation d'un vélo existant.

+ Capen'Challenges :

Organisation de défis sportifs pour les collaborateur·trice·s en vue de lutter contre la sédentarité au travail et récolter des fonds au profit d'associations.

+ Adaptation des postes de travail :

Quand un·e capeneur·euse en ressent le besoin, financement de l'aménagement de son poste de travail en entreprise et en télétravail.

Dispositions annexes

♥ Prime de vacances :

Versement d'une prime d'un montant de 10% de la masse globale des indemnités de congés payés pour l'ensemble des collaborateur·trice·s, comme le prévoit la Convention Collective Syntec.

♥ 1% logement :

Participation de l'Employeur à l'Effort de Construction (PEEC) en cotisant auprès de l'organisme *Action Logement*. Normalement réservée aux entreprises de plus de 50 salarié·e·s, cette mesure permet aux capeneur·euse·s de bénéficier de services d'accompagnement, de courtage et de financement pour leurs projets immobiliers.

♥ Carte Apétiz :

Mise à disposition de titres-restaurant dématérialisés d'une valeur faciale de 8€ par jour travaillé. La carte Apétiz donne aussi accès à un large programme de réductions : Guest Club.

Toujours plus de RSE

Comme vous le voyez : Chez Capensis, la RSE c'est important !

Si la qualité de vie des collaborateur·trice·s occupe une place essentielle, nous avons également à cœur d'améliorer notre impact écologique. Voici quelques exemples d'initiatives déjà en action :

✦ Partenariat *Un toit pour les abeilles* :

Pour chaque nouveau client *Canopsis*, Capensis parraine l'implantation d'une ruche et de 100 m² de jachère fleurie.

✦ Réduction et recyclage des déchets :

Pacte 0 gobelet en agence, priorisation de la filère reconditionnée dans le sourcing du matériel informatique, recyclage des papiers / cartons et des équipements bureautiques obsolètes par une Entreprise Adaptée.